

# JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 23 janvier.

Notre gouvernement ne publiera provisoirement rien sur la marche des négociations à Berlin, relativement à l'accession de Francfort aux douanes allemandes. Quant au traité de commerce de Francfort avec l'Angleterre, on croit que le cabinet de Prusse fera des démarches pour l'anéantir. Un de ces jours, le chargé d'affaires de Prusse en Suisse, baron d'Olfers, venant de Zurich, a traversé notre ville, dans sa route pour Berlin. On dit que les états voisins de la Suisse ne sont pas du tout contents de la dernière réponse du vorort de Berne, qui, en effet, ne dit rien, et l'on ajoute que voyant que l'échange de notes ne conduira à rien, on aura recours à des mesures tendantes à isoler la Suisse.

ANGLETERRE. — *Londres*, 24 janvier.

(Par voie extraordinaire.)

Le bill qui se prépare au bureau de l'intérieur pour une réforme étendue dans l'établissement de l'église sera, quand toutes les dispositions auront obtenu la sanction du banc des évêques, soumis à l'avis des avocats de la couronne, avant d'être présenté à la législation.

Le gouvernement s'occupe aussi d'une mesure en arrangement de la question des dîmes.

Du 26. — Le *Courier* dit qu'on annonce d'une manière fort subite l'arrivée prochaine du comte Pozzo di Borgo, et qu'il est désigné pour être ambassadeur de Russie à la cour de Londres. Nous avons annoncé, dit-il, il y a quelques jours, que l'ambassadeur de Prusse, comte Bulow, reviendra sous peu. Le prince Esterhazy y sera aussi avant la réunion du parlement. Tous ces mouvemens ont, à ce que nous croyons, lieu sur la sollicitation du duc de Wellington pour avoir les représentans des grandes cours présens à l'ouverture du parlement.

C'est le *Morning Herald* qui a annoncé la prochaine arrivée du comte Pozzo di Borgo comme ambassadeur russe; il ajoute que le comte de Medem, actuellement chargé d'affaires russe, quittera Londres immédiatement après l'arrivée de l'ambassadeur. On s'était attendu à voir venir en Angleterre le comte Orloff, chargé d'une mission importante.

— Un journal de province, le *York Courant*, publie le paragraphe suivant :

« Nouvelle importante. — Nous venons d'apprendre d'une source digne de foi que la physionomie des élections déjà connues, a si fort alarmé le ministère tory, qu'il s'est opéré un changement dans les dispositions de S. M., relativement aux futures combinaisons ministérielles. Un noble lord, qui remplit un poste élevé dans le cabinet, a, dit-on, reçu du roi la mission de se rendre auprès du comte Grey, pour l'engager à reprendre la direction des affaires, conformément aux vœux du peuple. »

C'est avec de semblables balivernes (*bulls*) qu'on entretient le ferveur parmi les fidèles, en même tems qu'on espère toujours faire pencher du côté de l'opposition la partie flottante de la nouvelle chambre. Je ne reviendrai pas à ce sujet sur les explications que je vous ai déjà données, et qui démontrent comment ou peut jusqu'à un certain point chanter le *Te Deum* dans les deux camps. La fin fera le compte. En attendant, sir Robert Peel s'occupe beaucoup des plans de réforme de l'église d'Angleterre, qu'il compte soumettre au parlement à l'ouverture de la session. Ce matin, l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Londres et M. Goulburn ont eu à ce sujet une longue entrevue avec lui, dans sa maison de Whitehall Garden. Quoi qu'il soit impossible de donner encore une idée des détails de ce plan, il paraît certain que les principales dispositions en seront d'abord une augmentation considérable dans le nombre des desservans. Il est question de 15 à 16,000. Pour fournir à leur traitement, on supprimera à l'avenir toutes les pluralités, et l'on prendra aussi sur les fonds des chapitres. On égalisera aussi, autant que possible, les revenus des évêques, et l'on abolira à l'avenir tous les supplémens accordés jusqu'ici sous le nom de commanderies.

— Les journaux publient le discours que sir R. Peel a prononcé

le 16 de ce mois à Tamworth, lors du dîner qu'il y a donné à ses constituans. Il y déclare qu'il a fait plus pour la cause des améliorations réelles que les neuf dixièmes de ceux qui s'appellent réformistes. On y remarque le passage suivant : « Malgré les fatales prédictions sur l'impossibilité où nous nous trouverons de rester à la tête des affaires, j'avoue que j'ai la confiance que ces prédictions ne se réaliseront point, et que les représentans du pays ne refuseront pas de donner au gouvernement du roi l'occasion de se faire juger par ses actes. Dans quelques semaines, l'expérience se fera. Je ne m'alarme pas de la liste qu'on publie, et qui divise les membres du parlement en conservateurs et en réformistes. Je pense que beaucoup de ceux qu'on range parmi les derniers, ont des opinions qui ne diffèrent pas des miennes. Si le public et les représentans sont convaincus que nous voulons maintenir nos institutions nationales, je ne crois pas qu'ils se prêteront à une opposition factieuse contre le gouvernement du roi. »

Sir Robert Peel ajoute ensuite que le peuple anglais est attaché à ses anciennes institutions et ne veut pas les détruire, mais seulement améliorer; il admet les abus qui règnent dans l'établissement de l'église anglicane, et déclare que le gouvernement y remédiera. Il ne fait nullement mention de la politique extérieure de l'Angleterre. En général ce discours est une répétition de l'adresse que sir Robert Peel a publiée lors de son élection à Tamworth.

FRANCE. — *Paris*, 25 janvier.

L'ex-munitionnaire Séguin, dont la mort est annoncée ce matin par les journaux, laisse une des fortunes les plus considérables qui soient en France, malgré la banqueroute de 5 millions que lui fit Ouvrard, au moyen de sa détention de 5 ans à Sainte-Pélagie. M. Séguin était propriétaire, dans les environs de Paris, d'un grand nombre de magnifiques propriétés qu'il laissait à plaisir tomber en ruine, après avoir abandonné, dans chacun des parcs qu'elles contiennent, des chevaux du plus grand prix, dont il ne s'occupait plus, une fois qu'il les avait lâchés dans ces enclos. Son hôtel de la rue de Varennes n'était également qu'un tas de décombres, et des chevaux en liberté en habitaient le vaste jardin et même une partie des salons du rez-de-chaussée.

— On écrit de New-York, qu'on y a reçu des ordres de l'amirauté de Washington pour que tous les vaisseaux se tiennent prêts, dans le délai d'un mois, à mettre à la voile au premier signal. Les directeurs de plusieurs compagnies d'assurance ont résolu, dans une réunion tenue à Boston, d'ajouter à leurs polices une clause qui les garantisse contre tous les périls d'une rupture avec la France, à laquelle, toutefois, le peuple américain ne se montre nullement disposé.

Du 26. — Le *Messenger* contient ce soir les nouvelles suivantes : « Un courrier extraordinaire, parti de Madrid le 19, à trois heures du matin, portant des dépêches pour l'Angleterre et les épreuves des journaux du matin du 19, nous donne de tristes nouvelles.

» Il paraît, d'après les lettres et journaux, que le 18 au matin, de très-bonne heure, le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à Madrid, (régiment d'Aragon), s'est révolté contre le gouvernement de la reine. Il a pris position dans la caserne principale, et toutes les milices urbaines avaient été appelées sous les armes.

» Le régiment en révolte avait posé des sentinelles pour empêcher l'approche de la caserne, dont les croisées étaient garnies de soldats prêts à faire feu. Plusieurs fois ces milices ont essayé de faire évacuer la caserne, sans pouvoir y réussir.

» Le gouvernement a craint un moment que d'autres troupes de ligne ne fissent cause commune avec les révoltés; mais heureusement ces craintes ne se sont pas vérifiées.

» La capitale a été extrêmement agitée toute la journée du 18, et l'on assure que la reine a été forcée d'offrir une amnistie pleine et entière à condition que les troupes révoltées se soumettraient.

» Quand le courrier est parti le 19, vers trois heures, la ville était calme, mais on était dans l'incertitude sur la journée qui allait commencer. »

— Le Journal de Paris donne une partie de la même nouvelle en ces termes :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 24 janvier 1835, à 2 heures et demie.

Madrid, le 19.

L'ambassadeur de France à monsieur le ministre des affaires étrangères.

Hier, la tranquillité de Madrid a été sérieusement troublée. Une partie du deuxième régiment d'infanterie légère s'est révoltée dans le but d'établir un système plus libéral.

Après une résistance assez vive dans l'hôtel des postes, où ils étaient retranchés, les insurgés ont fait leur soumission et ont quitté..... (Interrompue par la nuit.)

— Voici le texte de la convention en vertu de laquelle le ministre français prétend qu'il y avait lieu de procéder entre la Russie et la France à la liquidation des créances, concernant l'ancien duché de Varsovie. C'est sur cette convention qu'ont porté les explications données à la tribune française avant-hier lundi :

CONVENTION DU 27 SEPTEMBRE 1816.

Sa majesté très-chrétienne et sa majesté l'empereur de toutes les Russies, roi de Pologne, voulant applanir et terminer les difficultés qui ont retardé, jusqu'à ce jour, l'exécution de l'article additionnel du 30 mai 1814, ont autorisé à cet effet les soussignés : lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. La commission qui doit s'occuper de l'examen et de la liquidation des prétentions réciproques de la France et du ci-devant duché de Varsovie s'assemblera, aussitôt que faire se pourra, à Varsovie, et commencera ses opérations dès que la vérification des pouvoirs respectifs aura eu lieu.

2. S. M. très-chrétienne s'engage à admettre au compte de liquidation les sommes payées au trésor de France par le trésor du duché de Varsovie, en vertu de la convention signée à Bayonne, le 10 mai 1808.

3. Il ne sera admis en compte, dans ladite liquidation, aucun intérêt pour les sommes sus-mentionnées.

4. Il est bien entendu que la dette qui pourra être le résultat de ladite liquidation, sera remboursée de la manière prescrite par le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 19 de la convention du 20 novembre dernier.

5. Le délai fixé par l'art. 16 de la même convention, pour la présentation des réclamations respectives, se trouvant insuffisant pour la liquidation à opérer entre la France et le ci-devant duché de Varsovie, les deux hautes parties contractantes sont convenues de le proroger de six mois, à partir du jour de l'arrivée à Varsovie des commissaires de S. M. T.-C.

6. La présente convention, qui remplace l'article séparé du traité du 20 novembre dernier, sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Paris, dans l'espace de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 27 septembre 1816.

Signés : RICHELIEU, Pozzo di Borgo, le comte LÉON POTOCKI.

— Nous sommes informés directement aujourd'hui, du théâtre de la guerre, que des émissaires sont venus annoncer le 17, au quartier-général de l'armée royale, qu'un mouvement carliste a éclaté à Valladolid. Deux bataillons qui occupaient cette ville, ont proclamé Charles V, après s'être défait de quelques-uns de leurs officiers. Même chose a eu lieu à Palencia. Comme à Valladolid, la garnison, composée d'un escadron du régiment de la Princesse, s'est jetée dans la campagne ralliant les guérillas royalistes et désarmant les urbanos.

Des exprès ont été immédiatement expédiés du quartier-général pour la Castille, pour constater la portée de ce mouvement, qui, s'il se propage, comme on doit l'espérer, peut mettre la garnison de Burgos dans une position fort critique, soit que les nouveaux corps royalistes prennent l'offensive en Castille, soit qu'ils se contentent d'intercepter toute communication avec Madrid. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que quelque chose se passe de nature à inquiéter les christinos de la Navarre, car une division tout entière vient de repasser l'Ebre comme pour observer la Castille. On remarque aussi que les douaniers carlistes ont repris leurs postes à la frontière, où ils perçoivent fort tranquillement les droits au nom de Charles V. Cette sécurité indiquerait que les christinos sont occupés par quelque diversion qui les éloigne des Pyrénées.

Le fort de Maësta est tombé le 16 au pouvoir de Zumalacarré-guy. Cette position a son importance en ce qu'elle commande l'embranchement des routes de l'Alava, de la Biscaye et de l'A-

ragon; mais le principal avantage que retire de ce succès l'armée royale, consiste dans le désarmement de la garnison, dont les fusils ont servi à compléter l'équipement d'un nouveau bataillon navarrais.

— Tout le monde répétait ce soir la nouvelle que M. Pozzo di Borgo était rappelé par son gouvernement, et qu'il allait changer l'ambassade de Paris contre celle de Londres. Il est tout simple que le diplomate le plus habile de la sainte-alliance aille s'entendre avec le général des armées de 1815. Toutefois, il est probable que cette mesure a été prise par l'empereur de Russie avant que le résultat des élections d'Angleterre lui ait été entièrement connu.

Depuis que M. de Talleyrand a quitté l'Angleterre, on regarde comme moins difficile d'aller combattre sur ce nouveau terrain la révolution et la France; on veut y transporter le foyer de la politique européenne.

Nous ne saurions de reste voir avec déplaisir le départ de M. Pozzo, ni regretter comme on le pense bien pour notre gouvernement, son influence. (Temps.)

— La dépêche télégraphique, publiée hier soir par le Journal de Paris, a été l'objet de justes et universelles observations. On s'est demandé comment les particuliers, les journaux de l'opposition étaient instruits plus promptement des nouvelles d'Espagne que le gouvernement; par quelle fatalité les courriers devançaient le télégraphe, et pour quelle cause le ministère n'avait point reçu de courriers, ou du moins n'avait pas publié leurs dépêches.

Aujourd'hui, quelques détails de l'insurrection du 18 sont connus. Le sang a coulé, deux officiers ont été tués. Le journal ministériel du soir affirme que le pardon a été accordé aux révoltés, après leur soumission, et qu'ils ont été dirigés vers le nord pour y combattre, selon leur désir, les partisans de don Carlos.

L'insurrection paraît avoir eu lieu aux cris de : Vive la reine! A bas le ministère! Vive la liberté!

Ce mouvement libéral, quoique coupable, a eu un retentissement naturel dans la chambre des procuradores, et Llander a eu à se défendre contre les accusations fort vives dirigées contre lui par M. Carasco, avec une sorte d'approbation de la part de la chambre. La révolte du régiment a même été, sinon justifiée, au moins expliquée par le mécontentement qu'a pu inspirer aux troupes la crainte de voir le ministère provoquer l'intervention étrangère.

Llander se défendra difficilement. Cette guerre civile qui se prolonge et sommeille, selon l'expression de l'adversaire du ministre, au préjudice de l'Espagne, cette incurie qui laisse surprendre et détruire un bataillon au milieu de la Castille, ce défaut d'appui donné à Mina, cette révolte dans une caserne, ces insurgés qu'on n'a pas cru devoir punir, et qu'on envoie combattre honorablement l'ennemi, tout cela fera sans doute une impression sur l'esprit des procuradores.

On affirme en même temps que M. Martinez de la Rosa se retire. (Temps.)

Du 27. — Le général Dwernicki, au nom des Polonais réfugiés en France, vient d'adresser à la chambre des députés, une lettre qui a pour objet de protester contre toutes réclamations que pourrait se permettre le gouvernement illégitime et illégal qui pèse aujourd'hui sur la Pologne, et de lui contester le droit d'en élever; attendu qu'en tout cas ce droit ne saurait être exercé que par un pouvoir régulier et légitime de la Pologne libre, entière, régénérée et réintégrée dans ses droits imprescriptibles, un pouvoir émanant de la volonté nationale, exprimée par ses représentans légalement nommés.

— Le Journal des débats exprime le désir que la France et la Russie se donnent quittance sans compter, car, dit-il, si après règlement, l'empereur Nicolas est débiteur, il est certain qu'il ne paiera pas; si la France au contraire est débitrice, quel serait le ministre osé pour venir demander aux chambres un crédit à satisfaire l'empereur de Russie, comme représentant et héritier de Pologne.

PAYS-BAS. — La Haye, 25 janvier.

Le bataillon de chasseurs, commandé par le colonel Cleerens, et qui compte maintenant plus de 800 hommes, a quitté la petite ville de Thiel pour se rendre à Kampen, où il va tenir garnison.

— Le roi a chargé provisoirement des fonctions de chancelier de l'ordre du lion Belgique le général d'infanterie Janssens, qui est revêtu de la même dignité pour l'ordre militaire de Guillaume.

Bruxelles, 27 janvier.

Le cabinet des Tuileries doit supporter le poids bien incommode d'un ministère tory, appuyé d'une majorité qui semble lui être acquise, non pas seulement si on consulte la raison mais les chiffres des élections, arrêté de condamnation de la politique demi-révolutionnaire de lord Grey suivie depuis plusieurs années pour la ruine de l'Angleterre et l'agitation de l'Europe. Cet événement, quoique

prépar  
toutes  
Europ  
s'appu  
ment d  
eu qu  
ce côté  
Talley  
en atte  
se com  
dans l  
à l'étr  
financi  
termin  
Les  
cause  
parce  
d'un p  
témat  
Ava  
menac  
questi  
En  
ment c  
rive-t  
des ré  
manière  
fait-il  
mériq  
qu'il n  
Pourq  
D'où v  
d'une  
d'hui  
chacun  
mérite  
d'une  
sans v  
il y a  
bien d  
  
Le  
prend  
Il dit  
sentan  
n'ont  
faible  
et qu'  
—  
R. le  
nuait  
—  
reven  
—  
« C  
la cor  
mente  
plus d  
s'excé  
qu'ell  
Belgic  
mée,  
bourg  
Hesse  
» C  
delber  
de Hi  
envoy  
tième  
matio  
dit gé  
en ro  
—  
« l  
pou  
dang  
écueil  
pays  
pour  
ouver



préparé sans bruit et réalisé sans secousses, n'en a pas moins détruit toutes les positions que Louis-Philippe avait cherché à fortifier en Europe dans des vues d'intérêt bien plus personnel que général, en s'appuyant sur l'Angleterre et la quadruple alliance. Le gouvernement doctrinaire se serait déjà trouvé bien mal à l'aise s'il n'avait eu qu'à résister à ce choc violent que sa politique devait essuyer de ce côté. Mais comme l'abîme appelle l'abîme, voici que M. de Talleyrand lui échappe, que le général Jackson réclame et menace, en attendant quelque avertissement plus sérieux encore qui viendra se combiner avec le procès-monstre attaqué avec tant de puissance dans les deux chambres. Ainsi gêne à l'intérieur, crises politiques à l'étranger, et comme surcroît de malheur, une série d'embarras financiers qui commencent à la question américaine pour venir se terminer Dieu sait où après avoir fait le tour de l'Europe.

Les journaux officiels accusent l'opposition qui dans tout état de cause serait toujours disposée à trouver mauvais des actes non pas parce qu'ils sont mauvais en eux-mêmes, mais parce qu'ils émanent d'un pouvoir auquel on est décidé d'avance à faire une guerre systématique. La réponse est facile.

Avant d'entrer dans la discussion des nouvelles exigences qui menacent la bourse des contribuables, il importe de poser une question préalable dont la simplicité frappera le bon sens public.

En laissant de côté tous les détails, les allégations du gouvernement comme les réponses de ses adversaires, par quelle fatalité arrive-t-il que depuis l'établissement du 9 août, l'on soit exposé à des réclamations financières qui n'ont jamais été présentées d'une manière sérieuse sous le gouvernement précédent? Comment se fait-il que sous l'ordre de choses actuel, il s'agisse de payer à l'Amérique, et maintenant aussi à la Russie, des sommes considérables qu'il ne s'est jamais agi de leur payer pendant la restauration? Pourquoi, ce qui n'arrivait point alors, arrive-t-il aujourd'hui? D'où vient que la France qui jouissait, il y a quatre ans, en Europe, d'une sécurité financière égale à sa sécurité politique, est aujourd'hui dans la position d'une débitrice mal famée contre laquelle chacun a un arriéré de créances à faire valoir? Cette considération mérite qu'on s'y arrête. Il importe au gouvernement d'expliquer d'une manière satisfaisante une situation qui dépose contre lui, car, sans vouloir suivre la ligne extrême d'une opposition systématique, il y a dans ce rapprochement de quoi soulever une présomption bien défavorable à l'ordre de choses actuel. (Lynx.)

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 31 janvier.

Le journal d'Arlon se plaint amèrement du peu de souci que prend le gouvernement belge en faveur de l'instruction publique. Il dit que deux députés ont fait connaître à la chambre des représentants les besoins immenses du pays, sous ce rapport, et qu'ils n'ont obtenu qu'une majoration de quelques mille francs, bien faible compensation de ce que le Luxembourg possédait avant 1830 et qu'on avait eu l'injustice de lui refuser jusqu'à présent.

— Les journaux ont publié des bulletins de la maladie de S. A. R. le prince d'Orange, jusqu'au 27. A ce jour, le prince continuait à se trouver dans un état favorable.

— Dimanche, 25, M. le baron Van Zuylen Van Nyevelt est revenu à La Haye, de retour de sa mission à Londres.

— On écrit de Francfort-sur-le-Mein, 21 janvier :

« On répandait depuis quelque tems le bruit que des troupes de la confédération allemande se rendraient à Luxembourg pour augmenter la garnison de cette forteresse. Ce bruit gagne maintenant plus de consistance : on assure que les mesures en question vont s'exécuter sans délai, et que la garnison sera portée au même pied qu'elle avait été au moment de la guerre entre la Hollande et la Belgique. Les états allemands qui forment le huitième corps d'armée, seraient chargés de fournir le nouveau contingent de Luxembourg. Ces états sont le Wurtemberg, Bade, le grand-duché de Hesse, les deux Hohenzollern, Hesse-Hombourg et Francfort.

» On ajoute que dans ce but il y a eu ces jours derniers à Heidelberg une entrevue des généraux des trois premiers états, MM. de Hübel, Falk et Freystett, à laquelle assistaient également les envoyés des autres états moins importants qui font partie du huitième corps. Dans cette entrevue il aurait été question de la formation d'un neuvième corps de la confédération allemande. On dit généralement que d'ici à peu de jours des troupes se mettront en route pour Luxembourg. »

— On écrit des bords du Mein :

« Il faut attendre les événements pour savoir si Louis-Philippe pourra mener à bon port le vaisseau de l'état. Abstraction faite des dangers qui se présentent sur sa route, l'Espagne seule offrirait un écueil dangereux, et quelque sympathie qu'il nourrisse pour ce pays, pour la reine ou pour don Carlos, il ne peut se déclarer pour l'un ou pour l'autre, sans aggraver sa position. Se déclarer ouvertement pour la reine, la soutenir avec énergie, ce serait ap-

puyer la république, un juste-milieu n'étant pas possible en Espagne : le statut royal disparaîtrait, au moment où le carlisme serait frappé d'impuissance. Prendre le parti de don Carlos, serait une mesure aussi féconde en périlleuses conséquences : et ce serait le dernier coup porté au peu de popularité dont jouit en France le roi-citoyen. Louis-Philippe sent, dit-on, parfaitement cet embarras, et c'est là le motif de l'irrésolution qui retient le cabinet de Paris dans la question espagnole. Nous savons que l'Espagne embarrasse le cabinet de Paris : nous savons que l'on forme des vœux secrets pour don Carlos, sans oser lui prêter assistance, et nous sommes persuadés que, si la chose dépendait de Louis-Philippe, ce serait don Carlos et non Isabelle qui régnerait à Madrid.

» Il ne faut donc pas s'étonner de ce qui se passe hors de l'Espagne et de la facilité avec laquelle Zumalacarréguy opère l'armement de ses soldats. » (Gazette d'Augsbourg.)

— On écrit de Vienne, le 18 janvier :

« Un courrier anglais est arrivé de Londres. Les dépêches paraissent avoir été importantes, car il s'est manifesté, immédiatement après son arrivée beaucoup de mouvement et un grand désir d'acheter. On disait que le duc de Wellington avait donné l'espoir et l'assurance qu'il ne changerait rien à la politique extérieure de l'Angleterre, mais qu'au contraire il ferait son possible pour arranger à l'amiable les questions européennes encore pendantes. Par conséquent, la crainte qu'avait exprimée les journaux français, que l'entrée des torys troublerait la paix, se dissipe totalement. Comme on apprend en même tems que pour applanir les différends relatifs aux affaires du Luxembourg, les conférences se réuniront à Londres, on s'abandonne à l'espérance que sous peu il sera procédé au désarmement des armées permanentes. Quant à l'Espagne, cette question n'entre pour rien dans la querelle des principes. Dans ce pays, il n'y a de possible qu'un seul principe ; celui de la légitimité. (Gazette universelle.)

— D'après les nouvelles de Berlin, du 18 janvier, dans le *Mercur de Souabe*, on y parlait de grandes manœuvres qui seront exécutées au printemps, indépendamment de celles pour lesquelles les troupes russes sont attendues. Le roi a, dit-on, exprimé le désir que le prince royal prenne cette année le commandement en chef de l'armée. Le roi se porte fort bien.

— La *Gazette d'Augsbourg* contient un article de Berlin, dans lequel il est dit que le gouvernement prussien s'inquiète fort peu des élections que donnent les journaux anglais et qu'il ne redoute point la chute du ministre Peel ; ce gouvernement craint seulement que le nouveau ministère wigh, en Angleterre, n'entre avec trop d'empressement dans la voie des réformes et qu'il ne compromette ainsi la tranquillité de la France et la paix du continent.

### Détails sur une espèce de pommes de terre, remarquable par l'abondance extraordinaire de ses produits.

Genève, le 25 avril 1834.

« Je vous adresse par l'entremise de mon ami, M. Remilly, la pomme de terre que je vous avais promise et à laquelle on a donné mon nom dans ce pays ; son histoire n'est pas moins singulière que la pomme de terre elle-même ; celui qui l'a obtenue de gratuites, il y a quatre ans, la montre, mais il n'en veut donner à personne. Il en a refusé au roi Guillaume ; il la fait cultiver dans son petit enclos, muré ; il n'en veut que pour sa consommation et la semence de l'année suivante ; il les fait récolter devant lui, les tient sous clé ; il les fait cuire pour lui et ses bestiaux, devant lui ; c'est par un effet du hasard que j'ai pu en obtenir deux tubercules. Cet amateur exclusif ayant appris que je venais de recevoir quelques cactus qu'il désirait beaucoup, me pria de lui en céder ; je ne voulus pas d'argent, mais bien quelques tubercules de sa merveilleuse pomme de terre ; il m'en donna deux, et me fit jurer sur ma parole d'honneur de n'en donner en Hollande ni en Belgique, ni en Angleterre, ni en Prusse, ni en Allemagne ; heureusement qu'il n'a pas pensé à la Suisse et à la France, sans cela je ne pourrais avoir le plaisir de vous en offrir.

» Voici comment il convient de cultiver cette pomme de terre : on défonce la terre de six pouces, on espace les traits de quatre pieds, et on y met deux ou trois yeux ; on butte plus souvent les tiges venant de six à sept pieds de hauteur ; il faut les soutenir par des perches transversales. L'espèce étant tardive, les tubercules, qui sont très-farineux, ne se récoltent que vers la Saint-Martin, quand les tiges se flétrissent.

» Pour vous donner une idée du produit extraordinaire de cette pomme de terre, je prends trois exemples au hasard.

» M. E. Martial, à Alain, a recueilli, l'automne dernier, des tubercules de treize livres sept onces, de onze livres neuf onces, enfin de neuf livres treize onces.

» M. de Moutet, propriétaire près de chez moi, vint m'en demander au moment où je ne pouvais plus lui donner qu'un tout

petit tubercule, muni de quatre yeux; il le pesa par curiosité et trouva qu'il y manquait quelques grains pour faire une demi-onze; cependant, ce petit tubercule a produit quarante-huit livres un quart.

» Le procureur de l'abbaye d'Auverve, canton de Fribourg, à qui j'ai donné deux tubercules, il y a deux ans, et qui, charmé de sa première récolte, après en avoir mangé et donné à quelques amis, a planté le reste, en a obtenu l'automne dernier six chars à deux chevaux et huit hottées.

» Ce ne sont pas les plus gros tubercules qui réussissent le mieux comme semence. »

(Extrait d'une lettre de M. le prince de Rohan, adressée à M. Jacquemet-Bonnefont, pépiniériste à Annonay, (Ardèche.)

M. Jacquemet-Bonnefont doit être maintenant en état de livrer des tubercules de cette plante extraordinaire aux amateurs qui vont s'empreser de lui en demander.

(Journal de l'Académie d'Horticulture.)

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 25 janvier, Michel Hertert; le 26, Charles-Christophe Ackermann; le 27, Joséphine-Claudine Kurt et Nicolas Wagner; le 28, Hortense Levy.

Mariages: Le 24 janvier, Pierre Weins, commis des accises, avec Marie Schmitt; le 26, Jean-Gottlob Bierbaum, sous-officier au 37<sup>e</sup> régiment de ligne prussien, avec Barbe Donnen; le 28, Jean-Pierre-Joseph Neu, marchand tanneur, avec Rosine Klepper, et Valentin Bernard, employé des postes, avec Marie Neu.

Décès: Le 23 janvier, Ignace Namur, commis des accises, âgé de 62 ans; le 24, Adam Schreiner, âgé de 4 mois, et Jean Offerhoff, âgé de 7 mois; le 25, Marie-Catherine Scharffhausen, épouse Jacques Schneider, âgée de 52 ans, et Marie-Wilhelmine-Philippine-Jeanne Roussy, âgée d'un an et 4 mois; le 26, Marguerite Hirsch, âgée de 11 ans, et Frédéric Streul, âgé de 3 ans; le 29, Auguste-Caroline-Christine Neu, âgée de 16 jours, et Catherine Reuter, veuve Charles Lacoste, âgée de 74 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CONVOCAION.

FAILLITE LUDÉS.

La liquidation de la faillite de Frédéric Ludés, étant maintenant terminée, M. Eyschen, juge-commissaire, a fixé jour au LUNDI, 9 février prochain, deux heures de relevée, auquel l'union des créanciers est convoquée, en l'auditoire du tribunal de première instance, pour voir arrêter le compte du soussigné, dont le reliquat formera la dernière répartition.

Le syndic définitif, NAMUR, avoué.

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE de Marchandises et Meubles.

MARDI, 3 février 1835, à neuf heures du matin, il sera, sur réquisition de M. François Maillard, inspecteur de l'octroi, domicilié à Luxembourg, procédé par le ministère du notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, aux plus offrants et au comptant, d'une grande quantité de chapeaux en feutre, en soie et en paille de toutes les formes; casquettes en tous genres; une grande quantité d'objets de passementerie, patères, franges, sabres, ceinturons, briquets, baudriers, éperons; cabarets, porte-carafes, porte-huiliers, porte-liqueurs, toiles cirées et taffetas gommés; porcelaines décorées et blanches; cristaux de toutes espèces, et un grand nombre d'autres objets dont le détail serait trop long.

La vente aura lieu au domicile du vendeur, Grand'rue, n° 148. Luxembourg, le 23 janvier 1835.

J. FUNCK, not.

MADAME V<sup>e</sup> MENET, fabricante de Corsets,

Rue de la Cathédrale, n° 2, à Metz,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle n'a donné à personne la commission de leur faire des offres de service en son nom, et qu'il est également faux qu'elle ait établi nulle part un dépôt de ses Corsets, qui d'ailleurs portent tous le cachet de sa fabrique.

A LOUER deux quartiers meublés ou non meublés, et au besoin avec jardin, écurie et remise. S'adresser chez M. G. Pescatore, rue de la Congrégation, n° 510.

Zu vermietzen zwei Quartiere mit oder ohne Möbel, und auf Verlangen, mit Garten, Stallung und Remise. Nähere Erkundigung bei Herrn G. Pescatore, Congregations-Straße, N° 510.

Unkündigung.

Am Freitag, 6ten des künftigen Monats Februar, um ein Uhr Nachmittags, sollen auf Ersuchen des Herrn Karl Bree, Kasernen-Inspektor, wohnhaft im Pfaffenbale, mehrere Stücke Ackerlandes, gelegen in Clausen, auf dem Kiem, im Siechenarund und am Kirchberg, öffentlich, meistbietend, auf mehrere Jahre Borg, und durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, verkauft werden.

Die Versteigerung wird in Clausen, in dem sogenannten Scheit-

lergarten, bewohnt durch den Gastwirth Herrn Gabler, Standen.

Luxemburg, den 30. Januar 1835.

J. Funck, Notar.

Zu vermietzen, einen schönen Garten auf dem Limpersberg. Sich an die Dame Knepper, Großstraße N° 158, zu wenden.

Avec autorisation de S. M. l'Empereur d'Autriche

et sous la direction des Autorités impériales, se fera

irrévocablement et sans aucune remise quelconque,

LE 21 FÉVRIER 1835,

LA VENTE PAR ACTIONS

DU

GRAND PALAIS

AVEC

JARDIN ET APPARTENANCES,

dans la Capitale I. R. de Vienne,

Faubourg Gumpendorf, N° 70,

CONTENANT 80 APPARTEMENTS DÉCORÉS SPLENDIDEMENT,

Dont

- 1 Grande Salle à 16 fenêtres, d'une magnificence extraordinaire, 67 Chambres spacieuses et richement meublées, 2 Bains ornés de tout ce qu'il y a de beau, etc., ainsi que des Remises et des Écuries pour un nombreux Haras seigneurial, évalués par les Autorités impériales à 704,277 1/2 florins.

Il y a en outre 26,121 Gains de florins 30,000, 15,000, 11,250, 10,000, 5,000, 2,250, 1,000, etc., se montant ensemble à

UN MILLION 54,277 1/2 FLORINS.

On pourra se procurer des Actions originales chez le banquier soussigné à 20 FRANCS la pièce, et en en prenant cinq, la sixième gratis, à fr. 10.

Le prospectus français contenant tous les renseignements ultérieurs, est délivré gratis. Le paiement des Actions pourra se faire en traite sur la ville de commerce ou sur disposition après réception des Actions.

S'adresser directement à J. N. TRIER, Banquier à Francfort-s.-M.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir les lettres.

P. S. La Liste officielle des Actions gagnantes sera adressée franche de port aux Actionnaires étrangers.

Merklliche Verpachtung.

Am Mittwoch, 4. des nächstkünftigen Monats Februar, gegen ein Uhr Nachmittags, wird auf Ansehen des Herrn Notars Cunio, in der Behausung des Herrn Mousel, Bierbrauer in Clausen, zur öffentlichen Verpachtung von 76 und 1/2 Morgen Land aus der vormalsigen Münster- oder Fetschenhofs-Wicht, auf ein Ziel von 3, 6 oder 9 Jahren (vom künftigen St. Martini-Tag an), geschrieben werden.

Holz-Versteigerung, in der Contertschleid,

Am künftigen Lichtmestage, 2ten Februar 1835, um neun Uhr Vormittags, sollen auf Ersuchen des Herrn Grafen von Willebrord Eigentümer des Schlosses von Schraßla, in seinem Walde, genannt Contertschleid, circa eils tausend in zwei Weiden abundene, mit Eichenholz vermischte Fäshen, dann 70 auserlesene Eichenstämme, den Fest- und Meißbietenden, auf Borg bis zum künftigen Martinitag, zugeschlagen werden.

Den 24ten Januar 1835.

J. Funck, Notar.

MERCURIALES. — 1<sup>re</sup> QUINZAINE DE DÉCEMBRE 1834.

Table with 3 columns: NATURE DES DENRÉES, PRIX MOYENS PAR RASIÈRE, à Luxembourg, and Arlon. Rows include Froment, Méteil, Seigle, Orge, Avoine, Pois, Farine de froment, Farine de seigle, Pommes-de-terre d'été, Idem d'hiver, Beurre, Foin, Paille, Bois de hêtre, Id. de chêne.